

## Procédure d'adhésion – Charte MONALISA

### Comment rejoindre MONALISA ?

Associations, caisses de retraites, institutions, collectivités territoriales, membres de l'Economie sociale et solidaire... Toutes ces organisations peuvent rejoindre la Mobilisation nationale de lutte contre l'isolement des âgés (MONALISA). Pour accueillir l'ensemble des acteurs qui souhaitent s'engager et tenir compte des particularités juridiques s'imposant à certaines structures, MONALISA est structurée autour :

- d'une association
- et d'un comité national de soutien.



Pour rejoindre la Mobilisation, chaque organisation doit :

#### Adhérer à l'association MONALISA

OU

#### Rejoindre le comité national de soutien

**Pour qui ?** Les CCAS et tous les organismes à but non lucratif qui animent une ou plusieurs équipes de bénévoles menant des actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées.

**Par exemple :** un CCAS, une association de solidarité locale, un grand réseau associatif porteur de bénévoles, un centre social, un CLIC qui porte des bénévoles et des actions directes...

L'adhésion à l'association implique un droit d'entrée unique d'un montant de 150€ avec deux exceptions :

- 1 000€ pour les organismes d'ampleur nationale et ayant un budget annuel supérieur à 300 000€ ;
- 30€ pour les organismes ayant un budget inférieur à 5 000€ ou les CCAS de moins de 10 000 habitants.

Nb. Il ne s'agit pas d'une cotisation annuelle.

**Pour qui ?** Les organismes à but non lucratif ou institutions engagés dans le soutien aux opérateurs d'équipes mais qui n'ont pas vocation à porter directement des équipes de bénévoles.

**Par exemple :** un département, une caisse centrale de retraite, une ville, une fédération ou union d'associations ou de structures, une union départementale de CCAS...

Rejoindre le comité national de soutien est entièrement gratuit.

Que vous souhaitiez adhérer à l'association ou rejoindre le comité national de soutien, votre demande d'adhésion doit comporter :

- Une **lettre** stipulant votre demande de signer la charte MONALISA, présentant votre structure et les actions de lutte contre l'isolement que vous menez ou soutenez.
- Une **copie de la délibération de vos instances** décisionnaires confirmant votre demande d'adhésion (par exemple un extrait de procès-verbal de la séance de votre conseil d'administration, de votre bureau, délibération du conseil municipal...) et précisant si vous souhaitez adhérer à l'association MONALISA ou rejoindre le Comité national de soutien.
- [Le formulaire d'adhésion](#)
- Le **logo** de votre organisation.

Les documents sont à renvoyer par mail à [communication@monalisa-asso.fr](mailto:communication@monalisa-asso.fr)

Les instances de MONALISA étudieront et valideront votre demande. L'équipe reviendra ensuite vers vous.